

Accès à la justice : une législature décevante prend fin.

**A la veille des élections fédérales, AVOCATS.BE demande aux
politiques, invités à son A.G. extraordinaire du**

jeudi 8 mai 2014 à 14 h au Palais de justice de Bruxelles,

de prendre des engagements pour pérenniser l'aide juridique.

La législature qui s'achève est très certainement à marquer d'une pierre noire pour l'accès à la justice en général et l'aide juridique en particulier.

Alors que, au début de celle-ci, la valeur du point, qui sert d'étalon pour le paiement des prestations effectuées par les avocats dans le cadre de l'aide juridique, s'élevait à 26,91 €, elle est aujourd'hui tombée à 25,50 € (grâce à une rallonge budgétaire de dernière minute, sans laquelle elle serait descendue à 23,57 €). Alors qu'une simple indexation aurait dû l'amener à 28,38 €. En valeur absolue, la diminution est supérieure à 5 %. En valeur réelle, elle est de près de 10 % !

Les barreaux ont donc été contraints, pendant toute la législature, d'une part, d'entamer des mouvements de grève et de protestation, pour obtenir, tant bien que mal, des rallonges budgétaires qui ont permis, çà et là, de limiter la diminution du budget consacré à l'aide juridique, d'autre part, d'introduire des actions en justice pour faire respecter leurs droits. Ces actions en justice sont toujours en cours.

Pourtant, dans le même temps, le gouvernement n'a pas craint de supprimer l'exonération de la TVA sur les prestations d'avocats, ce qui entraîne, pour de très nombreux justiciables (ceux qui ne sont pas assujettis et qui se trouvent au-dessus des plafonds de l'aide juridique), une augmentation de coût de 21 % !

Le produit de cette augmentation n'a pas été attribué, fût-ce en partie, au budget de l'aide juridique.

Dans la même période, les Ordres d'avocats ont pourtant élaboré plusieurs propositions en vue d'améliorer encore le fonctionnement de l'aide juridique et de supprimer toute possibilité de critique quant à son fonctionnement.

Jusqu'il y a quelques semaines, les barreaux ont espéré que ces propositions aboutiraient et qu'elles permettraient donc, dans la fièvre législative qui a présidé à la fin de la législature, d'enfin dégager des solutions qui assureraient la pérennité de notre système d'aide juridique. Cela n'a malheureusement pas été le cas.

Mais, si nous devons bien constater l'échec pour le passé, nous ne pouvons pas nous résigner pour l'avenir. Il s'agit d'une question fondamentale pour la démocratie, celle de l'accès de tous à la justice, alors que celui-ci est garanti par l'article 23 de la Constitution.

Telle est la raison pour laquelle AVOCATS.BE a décidé d'organiser une **assemblée générale extraordinaire ouverte** entièrement consacrée au thème de l'accès à la justice.

Elle aura lieu **le jeudi 8 mai 2014, de 14h à 17h**, au Palais de justice de Bruxelles, dans la salle des audiences solennelle de la cour d'appel (1^{er} étage).

Nous y présenterons les propositions qui ont été élaborées par les Ordres pour améliorer le fonctionnement de l'aide juridique et assurer sa survie et demanderons aux politiques présents de prendre position sur l'avenir de l'accès à la justice.

Les principaux partis politiques francophones y ont été invités.

Nous avons reçu la confirmation de la présence :

- **du Cdh, représenté par Francis Delpérée, sénateur,**
- **d'ECOLO, représenté par Zakia Khattabi, chef de groupe au Sénat,**
- **du FDF, représenté par son président Olivier Maingain,**
- **du MR, représenté par son président Charles Michel et la sénatrice Marie-Christine Marghem,**
- **du PS, représenté par Vanessa Rigodanzo, conseillère au cabinet de la vice-première ministre et ministre des affaires sociales Laurette Onkelinx.**

Le débat sera animé par Jean-Claude Matgen, journaliste à La Libre Belgique.

Nous invitons les avocats et la presse à être présents en nombre à cet événement.

Lieu et heure : palais de justice de Bruxelles, 1^{er} étage, salle des audiences solennelles de la cour d'appel – de 14 à 17 H.

Contacts :

Patrick HENRY
président d'AVOCATS.BE
0475 41 46 06

Jean-Marc PICARD
administrateur d'AVOCATS.BE chargé du département aide juridique
0475 23 20 37

info@avocats.be